

## ARRÊTÉ

LE MINISTRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

**VU** ensemble la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 34,

**VU** la loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique,

**VU** le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat pris pour l'application de l'article 7 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 susvisée,

**VU** le décret n° 2013-727 du 12 août 2013 portant création, organisation et attribution d'un secrétariat général des ministères des affaires sociales,

**VU** l'arrêté du 8 juillet 2011 instituant une commission consultative paritaire compétente à l'égard des personnels non titulaires du ministère du travail et de l'emploi,

**VU** le procès verbal du 04 décembre 2014 des opérations de dépouillement de vote de l'élection pour la désignation des représentants du personnel à la commission consultative paritaire compétente à l'égard des personnels non titulaires visés par l'arrêté du 08 juillet 2011,

**SUR** la proposition du directeur des ressources humaines,

## ARRÊTE

### Article 1<sup>er</sup> :

La composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des personnels non titulaires du ministère chargé du travail et de l'emploi est fixée ainsi qu'il suit pour la séance du 26 juin 2015 :

## REPRESENTANTS DE L'ADMINISTRATION

### Membres titulaires

M. Yvon BRUN	Sous-directeur, direction des ressources humaines (DRH-SD2), <b>Président</b>
M. Olivier TOCHE	Chef de service (DGT)
Mme Hélène FURNON PETRESCU	Sous-directrice de l'action régionale, diffusions et moyens (DARES)
M. Jean-Michel BLANCHON	Chef de service des Ressources Humaines (DIRECCTE Ile de France)

### Membres suppléants

Mme Evelyne BONNAFOUS	Sous-directrice, adjointe du Sous-directeur (DRH/SD2)
Mme Anne-Christine AFONSO	DGEFP
Mme Christel COLIN	Chef de service, adjointe au directeur (DARES)
Mme Anne MERONO	Directrice adjointe du travail (DIRECCTE IDF)

## REPRESENTANTS DU PERSONNEL

### Membres titulaires

M. Fabien HAUD	CGT
Mme Geneviève MARTIN	CGT
Mme Béatrice ESTIVAL-BRASQUIES	CFDT
Mme Caroline LHOMME	UNSA

### Membres suppléants

M. Matthieu LASSUS	CGT
M. Aurélien MANSART	CGT
M. Franck DOLLE	CFDT
M. Michel SUISSA	UNSA

**Article 2 :**

Le secrétariat de la Commission est assuré par le bureau de l'encadrement supérieur et des personnels contractuels (DRH/SD2B), à la direction des ressources humaines.

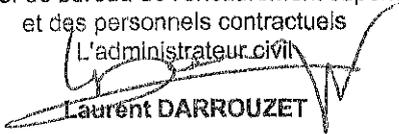
**Article 3 :**

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 20 JUIN 2015

Pour les ministres et par délégation  
Le chef de bureau de l'encadrement supérieur  
et des personnels contractuels

L'administrateur civil

  
Laurent DARROUZET

